



F A É C U M

PLATEFORME DE REVENDICATIONS

ELECTIONS FÉDÉRALES 2019

**FEDERATION DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL**

Adopté à la 547^e séance du conseil central

Le 17 avril 2019

Rédaction :

Francis Prévost, coordonnateur aux affaires externes
Asma Bouikni, coordonnatrice à la recherche universitaire

Révision :

Pascal Lebel, conseiller politique

Le contenu de ce document ne représente pas nécessairement le point de vue de l'auteur et de l'auteure.

Ce document a été adopté lors de la 547^e séance ordinaire du conseil central, le 17 avril 2019.

FAÉCUM

3200, rue Jean-Brillant, local B-1265
Montréal (Québec) H3T 1N8

Tél. 514 343-5947 ♦ Fax. 514 343-7690

www.faecum.qc.ca

info@faecum.qc.ca

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) représente, par l'intermédiaire de 85 associations étudiantes, 40 000 étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et intérêts de ses membres dans les sphères universitaire et sociale. Elle vise aussi, par l'entremise de ses services et de ses différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage de la population étudiante à l'Université de Montréal. La FAÉCUM est la plus importante association étudiante de campus au Québec.

TABLE DES MATIÈRES

<u>LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES</u>	4
<u>INTRODUCTION</u>	5
<u>1. COUTS INDIRECTS DE LA RECHERCHE</u>	6
<u>2. FINANCEMENT ETUDIANT AU SEIN DES ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES FEDERAUX</u>	8
<u>3. REPRÉSENTATION ÉTUDIANTE AU SEIN DES ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES FÉDÉRAUX</u>	12
<u>4. ARTICLE 91 DE LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES REFUGIES [ET DES REFUGIEES]</u>	13
<u>5. TRANSFERT CANADIEN EN MATIERE DE PROGRAMMES SOCIAUX</u>	15
<u>6. ABOLITION DU CREDIT D'IMPOT POUR LIVRES ET MANUELS</u>	17
<u>CONCLUSION</u>	18
<u>RAPPEL DES DEMANDES</u>	19
<u>RAPPEL DES RECOMMANDATIONS</u>	20
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	22

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ACARU	Association canadienne d'administrateurs [et d'administratrices] de recherche universitaire
ACPAU	Association canadienne du personnel administratif universitaire
CA	Conseil d'administration
CASA-ACAE	Alliance canadienne des associations étudiantes
CRSH	Conseil de recherches en sciences humaines
CRSNG	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
FCI	Fondation canadienne pour l'innovation
FRQ	Fonds de recherche du Québec
IRSC	Instituts de recherche en santé du Canada
NPD	Nouveau parti démocratique
OSF	Organismes subventionnaires fédéraux
PCBE	Programme canadien de bourses étudiantes
PCPE	Programme canadien de prêts étudiants
PCC	Parti conservateur du Canada
PLC	Parti libéral du Canada
TCPS	Transferts canadiens en matière de programmes sociaux
UEQ	Union étudiante du Québec

INTRODUCTION

À la conclusion des dernières élections fédérales, le 19 octobre 2015, le Parti libéral du Canada (PLC) a réussi à rafler 184 sièges sur une possibilité de 338 sièges à la Chambre des communes du Canada¹, formant ainsi la 42^e législature avec une majorité d'élus et d'élues. Le PLC remportait alors sa première élection en un peu moins de dix années, à la suite de trois gouvernements conservateurs entre 2006 et 2015. Le PLC a été élu sur la base de nombreuses promesses, notamment en recherche, et ce, dans une optique de rattraper le retard accumulé par le précédent gouvernement dans ce domaine. La durée de la 42^e législature tire à sa fin, et c'est à l'automne 2019 que la population canadienne décidera de maintenir le PLC au pouvoir ou d'élire un autre gouvernement.

Ces élections fédérales se dérouleront sans doute sur la base du bilan controversé du premier ministre Trudeau. Le Parti conservateur du Canada (PCC) a réussi à faire croître de manière continue ses appuis dans les sondages, tandis que le Nouveau parti démocratique (NPD) semble en perte de vitesse depuis l'élection de son nouveau chef, Jagmeet Singh. Pour ce qui est du Bloc Québécois, le parti semble remonter dans les intentions de vote au Québec et représente une variable inconnue dans le cadre des prochaines élections, puisque le parti pourrait venir brouiller les cartes en ce qui concerne les sièges que les trois autres grands partis pourront obtenir au Québec. Dans un contexte où rien ne peut être tenu pour acquis, il sera impératif de placer l'enseignement supérieur et la recherche au cœur des intérêts des candidatures de chacun des quatre partis. Cette plateforme de revendications permettra de présenter succinctement et efficacement les positions de la Fédération auprès des partis fédéraux.

La FAÉCUM a donc identifié six enjeux politiques qu'elle pourra mettre de l'avant auprès des partis fédéraux dans le cadre des prochaines élections fédérales afin de faire avancer la condition étudiante. Ces enjeux concernent le financement des frais indirects de la recherche, le financement adéquat de la recherche étudiante par un refinancement des organismes subventionnaires fédéraux (OSF), la représentation étudiante aux instances décisionnelles des OSF, l'exclusion du personnel des universités de l'article 91 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés [et des réfugiées], les transferts canadiens en matière de programmes sociaux, et la bonification du programme canadien de bourses étudiantes découlant de l'abolition du crédit d'impôt fédéral pour livres et manuels.

¹ Élections Canada, « Rapport sur la 42^e élection générale du 19 octobre 2015 », 2015.
http://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/off/sta_2015&document=p2&lang=f#24

1. FRAIS INDIRECTS DE LA RECHERCHE

Lorsque les OSF subventionnent un projet de recherche, le financement alloué au chercheur ou à la chercheuse ne prend pas en considération les frais indirects de la recherche. Ces derniers sont générés par l'activité de recherche et peuvent notamment correspondre au maintien de l'équipement, à la réparation de l'équipement, à la mise à jour des logiciels et des serveurs, à l'électricité, au salaire du personnel qui fait l'entretien de l'équipement, etc.². Ces frais augmentent d'année en année, et ces hausses sont influencées par divers facteurs. Depuis quelques années déjà, l'environnement dans lequel la recherche s'effectue est changeant, et cette réorganisation du milieu de la recherche engendre des coûts indirects supplémentaires³. Un bon exemple de changement est l'augmentation du travail en interdisciplinarité ou en recherche collaborative. Ces types de recherche demandent non seulement des systèmes informatiques plus complexes pour faciliter la collaboration, et donc des frais associés directement à ces systèmes, mais également des frais liés aux ressources humaines nécessaires à l'administration des équipes et à l'administration des subventions⁴. Un autre exemple est la complexité accrue de la recherche réalisée, ce qui demande entre autres des nouvelles technologies pour stocker les données. Il existe bien d'autres facteurs de changement dans l'environnement de la recherche, et le tout s'inscrit aussi dans un contexte où on constate une augmentation des coûts liés à la maintenance des infrastructures (électricité, chauffage, salaires, etc.)⁵. Les établissements d'enseignement pallient de plus en plus ces frais par l'entremise de leur budget de fonctionnement⁶. Ces sommes d'argent puisées à même le budget de fonctionnement des universités peuvent avoir un impact sur le financement d'autres services destinés à la communauté étudiante ou encore sur les investissements dans la qualité de l'enseignement. Un sous-financement des frais indirects a donc des répercussions importantes sur les milieux universitaires.

Malgré les programmes qui peuvent aider à financer la maintenance de l'équipement comme les Fonds de soutien à la recherche et le programme de subventions d'outils et d'instruments de recherche, la contribution fédérale pour les frais indirects de recherche ne représente qu'une petite partie de ce que les institutions de recherche doivent déboursier. En effet, l'idéal serait que le gouvernement canadien finance les coûts indirects de la recherche au moins à la hauteur de 40 % des subventions obtenues par l'entremise des OSF pour les coûts directs de la recherche. Une étude menée conjointement par l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) et l'Association canadienne d'administrateurs [et d'administratrices] de recherche universitaire (ACARU) s'est basée sur les données de 22 établissements qui calculent leurs coûts indirects pour montrer que la proportion des coûts indirects par rapport aux coûts

² Goss Gilroy inc., « Évaluation de la dixième année du Programme des coûts indirects : Rapport final », (2014), http://www.rsf-fsr.gc.ca/about-au_sujet/publications/2014_Evaluation_Report_Fra.pdf

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

directs se situe entre 40 % et 60 %⁷. Les dernières données détaillées disponibles sont celles du Rapport Naylor publié en 2017 et elles indiquent clairement que les institutions de recherche ne sont financées par le gouvernement qu'à la hauteur de 21,6 % des subventions obtenues par les OSF⁸. Le budget du Programme des coûts indirects (aujourd'hui les Fonds de soutien à la recherche) en 2012-2013 était d'environ 332 millions de dollars⁹ alors qu'il est de 369 millions de dollars en 2018-2019¹⁰. Le sujet des frais indirects de recherche faisait déjà partie de la plateforme électorale de la FAÉCUM en 2015, et le manque de financement à l'époque se chiffrait à 287 millions. Depuis, le gouvernement fédéral n'a injecté que 37 millions de plus. Toutefois, selon le rapport Naylor, il faudrait aujourd'hui 314 M\$ de plus dans l'enveloppe des Fonds de soutien à la recherche pour obtenir un financement d'au moins 40 %. La demande de la Fédération est donc que le gouvernement fédéral investisse les 314 millions manquants dans les Fonds de soutien à la recherche pour soutenir les institutions de recherche à la hauteur d'au moins 40 % des subventions données par les OSF.

Rappel de position

Que le Programme des coûts indirects rembourse les frais indirects de la recherche à un seuil d'au moins 40 % du coût direct de la recherche.

Adoptée : [CCO-503^e-5.1].

La FAÉCUM demande au gouvernement d'investir les 314 millions de dollars manquants dans les Fonds de soutien à la recherche, puis qu'il assure de maintenir le financement de ces Fonds de façon à soutenir les institutions de recherche à la hauteur d'au moins 40 % des subventions données par les OSF.

⁷ Association canadienne du personnel administratif universitaire et Association canadienne d'administrateurs de recherche universitaire, « Les coûts indirects de la recherche », (2013), <https://www.caubo.ca/wp-content/uploads/2016/03/Les-couts-indirects-de-la-recherche-FINAL-FR.pdf>

⁸ David Naylor, « Investing in Canada's Future: Strengthening the Foundations of Canadian Research, Canada's Fundamental Science Review », (2017), [http://www.sciencereview.ca/eic/site/059.nsf/vwapj/ScienceReview_April2017-rv.pdf/\\$file/ScienceReview_April2017-rv.pdf](http://www.sciencereview.ca/eic/site/059.nsf/vwapj/ScienceReview_April2017-rv.pdf/$file/ScienceReview_April2017-rv.pdf)

⁹ Goss Gilroy inc., « Évaluation de la dixième année du Programme des coûts indirects : Rapport final », (2014), http://www.rsf-fsr.gc.ca/about-au_sujet/publications/2014_Evaluation_Report_Fra.pdf

¹⁰ Gouvernement du Canada, « Fonds de soutien à la recherche », 2017. http://www.rsf-fsr.gc.ca/about-au_sujet/index-fra.aspx

2. FINANCEMENT ETUDIANT AU SEIN DES ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES FEDERAUX

2.1. BOURSES ETUDIANTES

En 2011, le gouvernement fédéral conservateur a largement coupé dans les budgets des organismes subventionnaires fédéraux, ce qui a entraîné une baisse du financement des programmes de bourses étudiantes. En 2015, le gouvernement libéral a amorcé une ronde de réinvestissement dans les OSF, et cela a permis au financement de rattraper l'inflation.

Toutefois, jusqu'à tout récemment, la communauté étudiante était la grande oubliée de ce réinvestissement en recherche puisque les sommes allouées aux programmes de bourses destinés aux étudiantes et aux étudiants n'ont pas suivi la cadence du réinvestissement effectué. La FAÉCUM faisait depuis plusieurs années la représentation nécessaire pour que ce réinvestissement soit effectué. À l'automne 2018, avec l'aide de l'Union étudiante du Québec (UEQ) et de l'Alliance canadienne des associations étudiantes (CASA-ACAE), un réinvestissement précis dans les programmes de bourses a pu être demandé à plus de 150 députés, députées, sénateurs et sénatrices lors d'une semaine de représentation fédérale à Ottawa. La demande faite à différentes actrices et différents acteurs politiques fédéraux à l'automne 2018 offrait deux options pour assurer un réinvestissement adéquat : une enveloppe de 55,9 millions de dollars spécifiquement dans les programmes de bourses pour l'année 2019-2020 ou une réorientation de l'enveloppe déjà allouée aux OSF. Cette réorientation était déterminée selon le pourcentage du budget des OSF qui était alloué aux programmes de bourses en 2011, soit 17,2 % pour le CRSH, 6,3 % pour les IRSC et 13,3 % pour le CRSNG, ce qui aurait permis d'aller chercher près de 50 M\$ pour la communauté étudiante. En date de novembre 2018, il était estimé que le financement étudiant représentait 15,4 % du budget du CRSH, 11,3 % du budget du CRSNG et 5,4 % du budget des IRSC.

Lors du dévoilement du budget fédéral en mars 2019, le gouvernement libéral a annoncé un investissement dans les OSF de 114 M\$ en bourses de 2^e et de 3^e cycles sur les 5 prochaines années, puis 26,5 M\$ annuellement pour les années suivantes. Ce financement devrait permettre la création de 500 nouvelles bourses pour la maîtrise et 167 nouvelles bourses pour le doctorat par année. Cela veut donc dire que pour l'année 2019-2020 et les cinq années qui suivent, 22,8 M\$ par année sont remis dans la poche de la communauté étudiante. C'est un peu moins de la moitié de ce qui avait été demandé à l'automne 2018. et bien que ce financement soit le bienvenu, il est insuffisant pour permettre le rattrapage des coupes qui avaient été réalisées en 2011. Par conséquent, la FAÉCUM demande au gouvernement fédéral d'ajouter les 33,1 millions manquants dans le budget de l'année 2020-2021 (donc 55 millions au total pour l'année 2020-2021) et de maintenir les ajouts de 22,8 M\$ et de 26,5 M\$ subséquents. La FAÉCUM demande également un engagement clair du gouvernement pour que le financement étudiant au sein des OSF ne diminue pas et que les investissements dans les budgets des OSF s'accompagnent d'une augmentation

proportionnelle des programmes de bourses étudiantes, de façon à éviter un scénario comme celui qui s'est produit au cours des dernières années.

Rappel de position

Que le gouvernement du Canada injecte progressivement des ressources financières suffisantes pour que les organismes subventionnaires canadiens puissent soutenir les étudiants [et les étudiantes] méritant une bourse d'excellence.

Adoptée : [CCO-430^e-10.1-1].

La FAÉCUM demande au gouvernement d'investir immédiatement 33,1 M\$ supplémentaires dans les programmes de bourses étudiantes tout en maintenant les investissements subséquents promis dans le budget 2019-2020. La FAÉCUM demande également un engagement clair du gouvernement pour que le financement étudiant augmente proportionnellement avec les investissements dans les budgets des OSF.

2.2. CONCENTRATION DU FINANCEMENT

Les principales sources de financement en recherche pour la communauté étudiante offertes par le gouvernement fédéral sont celles des Programmes de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise (BESC-M) et celles des Programmes de bourses d'études supérieures du Canada au niveau du doctorat (BESC-D). Chaque année, ces programmes soutiennent financièrement au total 2500 étudiantes et étudiants à la maîtrise à la hauteur de 17 500 \$ par année et 2500 étudiantes et étudiants au doctorat à la hauteur de 35 000 \$ par année¹¹. Ces programmes sont offerts à la communauté étudiante à travers le pays. et il faut être citoyenne ou citoyen canadien ou avoir obtenu la résidence permanente pour recevoir une de ces bourses. Les bourses de maîtrise sont valables un an, et les bourses doctorales sont valables trois ans. En tout, ce sont donc 2500 nouvelles bourses disponibles par année, soit 400 bourses pour les IRSC, 800 pour le CRSNG et 1300 pour le CRSH¹². Au doctorat, le CRSNG et le CRSH offrent également un programme de bourses spécifique à leur conseil d'une hauteur de 21 000\$ et 20 000 \$ respectivement, également valables pour trois ans¹³.

Avant le réinvestissement annoncé dans le budget fédéral du mois de mars 2019 décrit plus haut dans la plateforme, le montant et le nombre de bourses offertes n'avaient pas augmenté depuis 2007, et ce, malgré une hausse marquée de l'augmentation de l'effectif étudiant aux cycles supérieurs. Au Canada, entre 2006-2007 et 2013-2014, l'effectif étudiant a augmenté de 38 % au doctorat et de 32 % à la maîtrise¹⁴.

¹¹ David Naylor, « Investing in Canada's Future: Strengthening the Foundations of Canadian Research, Canada's Fundamental Science Review », (2017), [http://www.sciencereview.ca/eic/site/059.nsf/vwapj/ScienceReview_April2017-rv.pdf/\\$file/ScienceReview_April2017-rv.pdf](http://www.sciencereview.ca/eic/site/059.nsf/vwapj/ScienceReview_April2017-rv.pdf/$file/ScienceReview_April2017-rv.pdf)

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*

En 2008, les « superbourses » Vanier ont été introduites dans l'idée de renforcer l'attractivité du Canada afin de recruter et de retenir les meilleures étudiantes et les meilleurs étudiants au doctorat. Ces bourses de 50 000 \$ et d'une durée de trois ans sont ouvertes autant à la communauté étudiante internationale qu'à la communauté étudiante canadienne et sont issues d'un programme de financement administré conjointement par les trois conseils¹⁵. Par cycle de 3 ans, il y a 500 bourses offertes, soit environ 167 bourses par année qui sont équitablement réparties entre les OSF.

Une étude menée en 2013 par Vincent Larivière, professeur à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal, montre que l'important pour favoriser la réussite de la communauté étudiante doctorale est d'accorder un financement aux étudiantes et aux étudiants¹⁶. Ainsi, afin de financer un plus grand nombre de doctorantes et de doctorants et de favoriser leur diplomation et leur réussite, il serait donc plus avisé de réduire le montant des « superbourses » et d'investir les sommes dégagées dans la création de nouvelles bourses qui viendraient aider un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants qui ont besoin d'un soutien financier.

Rappel de position

Que les conseils subventionnaires fédéraux (le CRSH, le CRSNG et les IRSC) diminuent la valeur des bourses Vanier et Banting au même niveau que les bourses d'études supérieures du Canada de doctorat (BESC-D) et les bourses postdoctorales respectivement, et que les montants dégagés servent à augmenter le nombre de bourses décernées par le programme BESC-D et le programme de bourses postdoctorales.

Adoptée : [CCO-503^e-5.1].

La FAÉCUM demande au gouvernement du Canada de diminuer le montant des grandes bourses (bourses Vanier) pour les amener au niveau des bourses d'études supérieures du Canada de doctorat et que les montants dégagés servent à augmenter le nombre de bourses décernées par le programme BESC-D.

2.3. DUREE DU FINANCEMENT

Par ailleurs, le rapport Naylor dénonce également la durée du financement fourni par le gouvernement fédéral puisqu'il est de moins longue durée que le temps réel des études. En effet, les bourses de maîtrise ne sont valides que pour un an alors que la plupart des maîtrises de recherche prennent au moins deux ans. Le rapport Naylor a chiffré que d'ajouter une année supplémentaire de financement à la maîtrise coûterait environ 44 millions au programme. Les bourses doctorales, quant à elles, financent une étudiante ou un étudiant pendant trois ans alors qu'il est tout à fait commun que les doctorats prennent plus de trois

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Vincent Larivière, « PhD students' excellence scholarships and their relationship with research productivity, scientific impact, and degree completion », *Canadian Journal of Higher Education*, vol. 43, n° 2, p. 27-41

ans, et ce, toutes disciplines confondues. Des études ont même démontré que la durée des études doctorales est en moyenne de plus de cinq ans¹⁷. Le coût exact de l'augmentation de la durée du financement au doctorat n'a pas été chiffré par le rapport Naylor, mais celui-ci explore tout de même l'idée d'augmenter la durée du financement de trois à quatre ans.

Par ailleurs, dans l'optique où la durée du financement est effectivement augmentée au doctorat et à la maîtrise, il serait important de garder le même niveau de financement qu'offrent actuellement les programmes de bourses d'études supérieures du Canada.

Rappel de position

Que les organismes subventionnaires augmentent les durées du financement de leurs programmes de bourses aux étudiants pour que celles-ci reflètent la durée réelle des études.

Adoptée : [CCO-508^e-6].

La FAÉCUM demande au gouvernement du Canada d'imposer aux organismes subventionnaires l'augmentation des durées de financement de leurs programmes de bourses étudiantes pour qu'elles reflètent la durée réelle des études.

¹⁷ Rosanna Tamburri. « Une réforme du doctorat s'impose », *Affaires universitaires*, 6 février 2013. <http://www.affairesuniversitaires.ca/une-reforme-du-doctorat-simpose.aspx>

3. REPRÉSENTATION ÉTUDIANTE AU SEIN DES ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES FÉDÉRAUX

Les OSF jouent un rôle primordial dans le financement de la communauté étudiante aux cycles supérieurs à travers le Canada. Chaque organisme a son propre conseil d'administration (CA) nommé par le gouvernement. Le CRSH a un CA d'une quinzaine de personnes¹⁸, le CRSNG a un conseil d'administration composé de 19 membres¹⁹ et les IRSC ont un CA composé de 18 membres²⁰. Ces personnes nommées par le gouvernement sont issues du milieu universitaire (bibliothécaires, professeures ou professeurs, doyennes ou doyens, etc.) ou du milieu privé. Comme il est facile de le constater, aucun étudiant ou aucune étudiante ne siège à ces CA. Ainsi, contrairement à ce qui se fait dans les instances décisionnelles universitaires ou au sein des CA des Fonds de recherche du Québec (FRQ), la perspective étudiante n'est pas prise en compte dans les prises de décisions des CA des OSF.

Plusieurs fonctions incombent aux CA des organismes subventionnaires, dont celle notamment de répartir les crédits budgétaires qui leur sont alloués par le Parlement²¹. Il est donc d'autant plus important qu'une étudiante ou un étudiant siège à ces CA pour éviter que la communauté étudiante soit oubliée lorsqu'un investissement est effectué dans les budgets des OSF ou qu'elle soit la première à pâtir d'une coupure dans les budgets. La FAÉCUM demande donc au gouvernement d'assurer un siège étudiant au sein des conseils d'administration des organismes subventionnaires étudiants. Il s'agissait d'une promesse du Parti libéral du Canada durant les précédentes élections, mais aucune action n'a été prise en ce sens par le Parti une fois élu au gouvernement.

Amendement (position 980)

Que le FRQNT, le FRQSC, le FRQS, le CRSNG, le CRSH et les IRSC réservent au moins une place à leur conseil d'administration respectif à une représentante ou un représentant étudiant des cycles supérieurs, dûment recommandé par ses pairs, laquelle ou lequel siègerait en tant que membre régulier ou membre régulière à leur conseil d'administration respectif.

Adoptée : [CCO-430^e-10.1-1].

La FAÉCUM demande donc au gouvernement du Canada d'assurer un siège étudiant au sein des conseils d'administration des organismes subventionnaires fédéraux.

¹⁸ Gouvernement du Canada, « Conseil de recherche en sciences humaines : Conseil d'administration », 8 janvier 2019. http://www.sshrc-crsh.gc.ca/about-au_sujet/governance-gouvernance/committees-comites/council-conseil-fra.aspx

¹⁹ Gouvernement du Canada, « Site web de la législation (Justice) : Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie », 26 mars 2019. <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/N-21/page-1.html#h-3>

²⁰ Gouvernement du Canada, « Instituts de recherche en santé du Canada : Composition du conseil d'administration », 5 février 2019. <http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/6953.html>

²¹ Gouvernement du Canada, « Site web de la législation (Justice) : Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie », 26 mars 2019. <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/N-21/page-1.html#h-3>

4. ARTICLE 91 DE LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES REFUGIES [ET DES RÉFUGIÉES]

Le projet de loi C-35 adopté sous le gouvernement Harper est entré en vigueur le 30 juin 2011. Ce projet de loi modifiait la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés [et des réfugiées] et venait ainsi resserrer les règles régissant les activités des personnes qui conseillent ou offrent des services de représentation en matière d'immigration moyennant une rétribution²². Ainsi, en vertu de l'article 91 de la Loi, seules les personnes autorisées peuvent mener des activités de service-conseil en immigration au Québec. Ces personnes doivent soit être membres du Barreau du Québec, de la Chambre des notaires du Québec ou du Collège des consultants [et des consultantes] en immigration et en citoyenneté. La modification de cette loi visait à régler le problème de l'asymétrie des compétences chez les conseillers et les conseillères en immigration. En effet, avant la modification de la loi, certains conseillers et certaines conseillères n'avaient pas les compétences nécessaires ou cherchaient à escroquer les personnes immigrantes. Ceux et celles qui enfreignent la loi s'exposent à d'importantes sanctions pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ d'amende et deux ans de prison²³.

Bien que la loi soit entrée en vigueur en 2011, ce n'est qu'en 2013 que les établissements d'enseignement postsecondaire ont eu la confirmation que les nouvelles dispositions de la loi s'appliquaient bel et bien à eux. Cependant, la loi permet « les organisations qui n'exigent et n'exigeront aucun frais ou ne recevront aucun autre type de compensation pour fournir des conseils ou une aide en matière de citoyenneté ou d'immigration »²⁴ de se soustraire à ces règles. Ce type d'organisation désigne principalement les organisations non gouvernementales et religieuses. Cependant, tout comme dans ces organisations, les conseillers et conseillères œuvrant au sein des établissements universitaires fournissent des conseils en matière d'immigration sans recevoir d'honoraires directs pour ces services, et aucuns frais ne sont exigés de la part des étudiantes et des étudiants internationaux qui font appel à ces services.

Récemment, une formation a été mise en place pour le personnel des établissements d'enseignement supérieur. Toutefois, cette formation est assez dispendieuse et requiert un important investissement en temps. Cette formation consiste en 25 heures de formation par semaine pendant 12 semaines, pour un total

²² Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM), « Les contraintes imposées en matière de conseil en immigration : les impacts pour les étudiantes et les étudiants internationaux », 24 mai 2016. <http://www.faecum.qc.ca/ressources/avis-memoires-recherches-et-positions-1/les-contraintes-imposees-en-matiere-de-conseils-en-immigration>

²³ Sandra Elgersma et Anna Gay, « Résumé législatif : Projet de loi C-35 : Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés », n° 40-3-C35-F (2011). <http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/LegislativeSummaries/40/3/c35-f.pdf>

²⁴ Gouvernement du Canada. « Guide 5561 : Recours aux services d'un représentant », 20 mai 2015. <http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/guides/5561F.asp>

de 300 heures de formation au coût de 2 600 \$. De plus, la formation n'est offerte qu'à trois reprises durant l'année, dont une seule fois en français²⁵.

Les étudiantes et les étudiants internationaux sont donc actuellement dans l'impossibilité de recevoir des conseils en matière d'immigration dans la majorité des campus universitaires canadiens. Cette situation engendre des délais importants dans le traitement de leurs demandes, notamment pour le permis d'études, ainsi que des coûts pour une communauté déjà en situation de précarité économique. La communauté étudiante internationale doit déjà faire face à plusieurs obstacles lorsque vient le temps de poursuivre ses études universitaires au Canada, et il est inacceptable d'ajouter des obstacles à ce parcours ardu.

Rappel de position

Que le gouvernement fédéral exclue le personnel des établissements d'enseignement postsecondaire de l'application de l'article 91 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés [et des réfugiées].

Adopté : [CC-518^e-9].

La FAÉCUM demande au gouvernement du Canada d'exclure le personnel des établissements universitaires de l'article 91 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés [et des réfugiées].

²⁵ Association des étudiants des cycles supérieurs de Polytechnique, « Immigration : Changement dans les services conseils », (Communiqué du Bureau des étudiants internationaux), 31 juillet 2013. <http://aecsp.qc.ca/1806-immigration-changement-dans-les-services-conseil/>

5. TRANSFERT CANADIEN EN MATIÈRE DE PROGRAMMES SOCIAUX

Le Québec se voit verser des sommes du gouvernement fédéral par l'entremise du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS). Le Transfert a été mis en place dans l'objectif de soutenir l'éducation postsecondaire, l'aide sociale, les services sociaux, le développement de la petite enfance, l'apprentissage et la garde de jeunes enfants. En 1994, afin d'atteindre le déficit zéro, le gouvernement de Jean Chrétien a imposé une importante réduction des transferts fédéraux aux provinces canadiennes. Cette réduction, appelée la réforme Axworthy, occasionne encore aujourd'hui des problèmes importants dans les finances des gouvernements provinciaux et s'est traduite par une réduction des services offerts à l'échelle nationale. Alors que les transferts fédéraux d'avant la réforme finançaient les programmes sociaux québécois à la hauteur de 19,8 %, ce financement n'a été que de 11,9 % en 2000-2001. Ce sont donc les gouvernements provinciaux qui ont dû compenser cette perte de financement de leurs programmes sociaux en coupant dans leur offre de services²⁶.

Malgré une certaine hausse des transferts en 2007, le manque à gagner pour revenir au niveau qui précédait la réforme Axworthy en 1994-1995 demeure considérable. Pour ce qui est du manque à gagner du TCPS, le gouvernement du Québec estime à 2,5 milliards de dollars annuellement le manque pour les provinces canadiennes et de 575 M\$ pour le Québec. Compte tenu de l'impact de ce transfert sur l'accessibilité de l'éducation postsecondaire et la lutte contre la pauvreté, et conséquemment sur l'amélioration du niveau de santé global d'une société, un tel manque est une menace directe envers l'accès aux études supérieures au Québec. Un rétablissement de la situation permettrait aux gouvernements provinciaux de mieux soutenir leurs services, en particulier celui de l'éducation postsecondaire²⁷.

Amendement (position 1149)

Que le gouvernement fédéral s'engage à augmenter de ~~3,5~~ 2,5 milliards les transferts canadiens en matière ~~de santé et de programmes sociaux, dont 820~~ 575 M\$ pour le Québec.

Adopté : [CCO-473^e-6.1].

Amendement (position 1167)

Que les transferts du gouvernement fédéral aux provinces en éducation soient dédiés afin d'en permettre un meilleur suivi par les citoyens et les citoyennes.

Adopté : [CCO-474^e-7.1].

La FAÉCUM demande au gouvernement du Canada d'augmenter le Transfert canadien en matière de programmes sociaux de 2,5 milliards, dont 575 M\$ pour le Québec. La FAÉCUM demande

²⁶ Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM). « L'augmentation du transfert canadien en matière de programmes sociaux. » <http://www.faecum.qc.ca/ressources/campagnes/etat-des-transferts-federaux-en-education-postsecondaire>

²⁷ Gouvernement du Québec. « Le plan économique du Québec », Mars 2018. http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2018-2019/fr/documents/PlanEconometique_18-19.pdf#page=567

également au gouvernement du Canada que les transferts aux provinces en éducation soient dédiés.

6. ABOLITION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LIVRES ET MANUELS

Dans le budget Morneau en 2016, le gouvernement fédéral annonçait l'abolition du crédit d'impôt pour livres et manuels à partir de janvier 2017 et le réinvestissement des sommes économisées dans le Programme canadien de prêts aux étudiants [et aux étudiantes] (PCPE) et dans le Programme canadien de bourses aux étudiants [et aux étudiantes] (PCBE). Toutefois, le Québec détient son propre programme de prêts et bourses, l'AFE. Le gouvernement du Québec a donc décidé d'utiliser son droit de retrait afin de recevoir sa part de financement, soit 80 M\$. Or, le gouvernement provincial refusait de verser ce montant dans l'AFE, et c'est à la suite d'une campagne menée par le mouvement étudiant, notamment la FAÉCUM, l'UEQ et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) que la ministre David a accepté de transférer la somme totale à l'Aide financière aux études. Bien que le montant de 80 M\$ soit pour l'instant assez fiable, il constituera dans les prochaines années une estimation possiblement inférieure à l'économie réelle que le gouvernement fédéral est amené à réaliser grâce à l'abolition du crédit d'impôt pour études et manuels. En effet, sous certaines conditions, ce crédit pouvait être reporté. Ainsi, une partie de ceux et celles pouvant en jouir au cours d'un exercice fiscal précis a fait le choix de ne pas s'en prévaloir l'année même et, en vertu d'une clause grand-père accompagnant l'abolition du crédit d'impôt, pourra le faire au fil des quatre prochaines années. Il faut donc s'assurer que le réinvestissement de 300 M\$ au PCBE représente bien la totalité des sommes économisées par Ottawa par l'abolition du crédit d'impôt, et qu'incidemment, le montant reçu par le Québec n'est pas sous-estimé.

Rappel de position

Que le gouvernement fédéral abolisse les crédits d'impôt pour frais de scolarité, pour manuels et pour études, et que les sommes ainsi dégagées soient réinvesties dans le soutien direct aux étudiants [et aux étudiantes], par exemple à travers le Programme canadien de bourses aux étudiants [et aux étudiantes] (PCBE) ou les transferts aux provinces.

Adopté : [CCO-474^e-7.1].

La FAÉCUM demande au gouvernement du Canada que l'entière des sommes dégagées par l'abolition du crédit d'impôt pour livres et manuels soit versée dans le Programme canadien de bourses étudiantes (PCBE) et que la part québécoise du montant soit ensuite transférée au gouvernement du Québec.

CONCLUSION

Cette plateforme de revendications présente les demandes des 40 000 étudiantes et étudiants membres de la FAÉCUM. Comme cela a précédemment été présenté, la FAÉCUM croit que le gouvernement du Canada devrait améliorer le financement étudiant au sein des OSF et qu'il devrait assurer un siège étudiant à leurs conseils d'administration. Elle croit également que le gouvernement devrait mieux financer les frais indirects de la recherche et ainsi permettre aux établissements d'enseignement de ne plus avoir à piger dans leur budget de fonctionnement. La Fédération souhaite en outre que le personnel des établissements universitaires soit exclu de l'article 91 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés [et des réfugiées], et que le gouvernement augmente le Transfert canadien en matière de programmes sociaux de 2,5 milliards, dont 575 M\$ pour le Québec. Elle demande finalement que l'entièreté des sommes dégagées par l'abolition du crédit d'impôt pour livres et manuels soit versée dans le Programme canadien de bourses étudiantes (PCBE) et que la part du québécoise du montant soit ensuite transférée au gouvernement du Québec.

Dans le contexte où le vote de la jeunesse a largement profité au parti actuellement au pouvoir²⁸ lors des élections de 2015, la communauté étudiante de l'Université de Montréal a bon espoir de se faire entendre par les différents partis qui espèrent former le gouvernement dès l'automne. La Fédération portera donc ces revendications avec diligence et rigueur auprès des candidates, des candidats, des partis et des ailes jeunesse des partis au cours des prochains mois pour s'assurer d'obtenir des engagements clairs de leur part.

²⁸ Éric Grenier, « 2015 federal election saw youth vote in unprecedented numbers », *CBC News*, 15 juin 2016. <https://www.cbc.ca/news/politics/grenier-youth-turnout-2015-1.3636290>

RAPPEL DES DEMANDES

1. La FAÉCUM demande au gouvernement d'investir les 314 millions de dollars manquants dans les Fonds de soutien à la recherche, puis qu'il assure de maintenir le financement de ces Fonds de façon à soutenir les institutions de recherche à la hauteur d'au moins 40 % des subventions données par les OSF.
2. La FAÉCUM demande au gouvernement d'investir immédiatement 33,1 M\$ supplémentaires dans les programmes de bourses étudiantes tout en maintenant les investissements subséquents promis dans le budget 2019-2020. La FAÉCUM demande également un engagement clair du gouvernement pour que le financement étudiant augmente proportionnellement avec les investissements dans les budgets des OSF.
3. La FAÉCUM demande au gouvernement du Canada de diminuer le montant des grandes bourses (bourses Vanier) pour les amener au niveau des bourses d'études supérieures du Canada de doctorat et que les montants dégagés servent à augmenter le nombre de bourses décernées par le programme BESC-D.
4. La FAÉCUM demande au gouvernement du Canada d'imposer aux organismes subventionnaires l'augmentation des durées de financement de leurs programmes de bourses étudiantes pour qu'elles reflètent la durée réelle des études
5. La FAÉCUM demande donc au gouvernement du Canada d'assurer un siège étudiant au sein des conseils d'administration des organismes subventionnaires fédéraux.
6. La FAÉCUM demande au gouvernement du Canada d'exclure le personnel des établissements universitaires de l'article 91 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés [et des réfugiées].
7. La FAÉCUM demande au gouvernement du Canada d'augmenter le Transfert canadien en matière de programmes sociaux de 2,5 milliards, dont 575 M\$ pour le Québec. La FAÉCUM demande également au gouvernement du Canada que les transferts aux provinces en éducation soient dédiés.
8. La FAÉCUM demande au gouvernement du Canada que l'entièreté des sommes dégagées par l'abolition du crédit d'impôt pour livres et manuels soit versée dans le Programme canadien de bourses étudiantes (PCBE) et que la part du québécoise du montant soit ensuite transférée au gouvernement du Québec.

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

Rappel de position

Que le Programme des coûts indirects rembourse les frais indirects de la recherche à un seuil d'au moins 40 % du coût direct de la recherche.

Adoptée : [CCO-503^e-5.1].

Rappel de position

Que le gouvernement du Canada injecte progressivement des ressources financières suffisantes pour que les organismes subventionnaires canadiens puissent soutenir les étudiants méritant une bourse d'excellence.

Adoptée : [CCO-430^e-10.1-1].

Rappel de position

Que les conseils subventionnaires fédéraux (le CRSH, le CRSNG et les IRSC) diminuent la valeur des bourses Vanier et Banting au même niveau que les bourses d'études supérieures du Canada de doctorat (BESC-D) et les bourses postdoctorales respectivement, et que les montants dégagés servent à augmenter le nombre de bourses décernées par le programme BESC-D et le programme de bourses postdoctorales.

Adoptée : [CCO-503^e-5.1].

Rappel de position

Que les organismes subventionnaires augmentent les durées du financement de leurs programmes de bourses aux étudiants pour que celles-ci reflètent la durée réelle des études.

Adoptée : [CCO-508^e-6].

Amendement (position 980)

Que le FRQNT, le FRQSC, le FRSQS, le CRSNG, le CRSH et les IRSC réservent au moins une place à leur conseil d'administration respectif à une représentante ou un représentant étudiant des cycles supérieurs, dûment recommandé par ses pairs, laquelle ou lequel siègerait en tant que membre régulier ou membre régulière à leur conseil d'administration respectif.

Adoptée : [CCO-430^e-10.1-1].

Rappel de position

Que le gouvernement fédéral exclue le personnel des établissements d'enseignement postsecondaire de l'application de l'article 91 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés [et des réfugiées].

Adopté : [CC-518^e-9].

Amendement (position 1149)

Que le gouvernement fédéral s'engage à augmenter de ~~3,5~~ 2,5 milliards les transferts canadiens en matière ~~de santé~~ et de programmes sociaux, dont ~~829~~ 575 M\$ pour le Québec.

Adopté : [CCO-473^e-6.1].

Amendement (position 1167)

Que les transferts du gouvernement fédéral aux provinces en éducation soient dédiés afin d'en permettre un meilleur suivi par les citoyens et les citoyennes.

Adopté : [CCO-474^e-7.1].

Rappel de position

Que les transferts du gouvernement fédéral aux provinces en éducation soient dédiés afin d'en permettre un meilleur suivi par les citoyens.

Adopté : [CCO-474^e-7.1].

Rappel de position

Que le gouvernement fédéral abolisse les crédits d'impôt pour frais de scolarité, pour manuels et pour études, et que les sommes ainsi dégagées soient réinvesties dans le soutien direct aux étudiants, par exemple à travers le Programme canadien de bourses aux étudiants (PCBE) ou les transferts aux provinces.

Adopté : [CCO-474^e-7.1].

BIBLIOGRAPHIE

Association canadienne du personnel administratif universitaire et Association canadienne d'administrateurs de recherche universitaire. « Les coûts indirects de la recherche ». 2013. <https://www.caubo.ca/wp-content/uploads/2016/03/Les-couts-indirects-de-la-recherche-FINAL-FR.pdf>

Association des étudiants des cycles supérieurs de Polytechnique. « Immigration : Changement dans les services conseils ». (Communiqué du Bureau des étudiants internationaux). 31 juillet 2013. <http://aecsp.qc.ca/1806-immigration-changement-dans-les-services-conseil/>

Élections Canada. « Rapport sur la 42^e élection générale du 19 octobre 2015 ». 2015. http://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/off/sta_2015&document=p2&lang=f#24.

Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM). « L'augmentation du transfert canadien en matière de programmes sociaux. » <http://www.faecum.qc.ca/ressources/campagnes/etat-des-transferts-federaux-en-education-postsecondaire>

Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM). « Les contraintes imposées en matière de conseil en immigration : les impacts pour les étudiantes et les étudiants internationaux ». 24 mai 2016. <http://www.faecum.qc.ca/ressources/avis-memoires-recherches-et-positions-1/les-contraintes-imposees-en-matiere-de-conseils-en-immigration>

Goss Gilroy inc. « Évaluation de la dixième année du Programme des coûts indirects : Rapport final ». 2014. http://www.rsf-fsr.qc.ca/about-au_sujet/publications/2014_Evaluation_Report_Fra.pdf

Gouvernement du Canada. « Conseil de recherche en sciences humaines : Conseil d'administration ». 8 janvier 2019. http://www.sshrc-crsh.qc.ca/about-au_sujet/governance-gouvernance/committees-comites/council-conseil-fra.aspx

Gouvernement du Canada. « Fonds de soutien à la recherche ». 2017. http://www.rsf-fsr.qc.ca/about-au_sujet/index-fra.aspx

Gouvernement du Canada. « Guide 5561 : Recours aux services d'un représentant ». 20 mai 2015. <http://www.cic.qc.ca/francais/information/demandes/guides/5561F.asp>

Gouvernement du Canada. « Instituts de recherche en santé du Canada : Composition du conseil d'administration ». 5 février 2019. <http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/6953.html>

Gouvernement du Canada. « Site web de la législation (Justice) : Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie ». 26 mars 2019. <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/N-21/page-1.html#h-3>

Gouvernement du Québec. « Le plan économique du Québec ». Mars 2018. http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2018-2019/fr/documents/PlanEconomique_18-19.pdf#page=567

Grenier, Éric. « 2015 federal election saw youth vote in unprecedented numbers ». *CBC News*, 15 juin 2016. <https://www.cbc.ca/news/politics/grenier-youth-turnout-2015-1.3636290>

Larivière, Vincent. « PhD students' excellence scholarships and their relationship with research productivity, scientific impact, and degree completion », *Canadian Journal of Higher Education*, vol. 43, n° 2, p. 27-41

Naylor, David. « Investing in Canada's Future: Strengthening the Foundations of Canadian Research, Canada's Fundamental Science Review », (2017). [http://www.sciencereview.ca/eic/site/059.nsf/vwapj/ScienceReview_April2017-rv.pdf/\\$file/ScienceReview_April2017-rv.pdf](http://www.sciencereview.ca/eic/site/059.nsf/vwapj/ScienceReview_April2017-rv.pdf/$file/ScienceReview_April2017-rv.pdf)

Sandra Elgersma et Anna Gay. « Résumé législatif : Projet de loi C-35 : Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés », n° 40-3-C35-F (2011). <http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/LegislativeSummaries/40/3/c35-f.pdf>

Tamburri, Rosanna. « Une réforme du doctorat s'impose », *Affaires universitaires*, 6 février 2013. <http://www.affairesuniversitaires.ca/une-reforme-du-doctorat-simpose.aspx>